

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 23 – Mercredi 26 juin 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 51 de la séance du Parlement du mercredi 19 juin 2013

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont.

Présidence: Alain Lachat (PLR), président.

Scrutateurs: Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS).

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement.

Excusés: Marcel Ackermann (PDC), David Balmer (PLR), Raphaël Ciochi (PS), David Eray (PCSI), Claude Gerber (UDC), Frédéric Lovis (PCSI), Emmanuel Martinoli (VERTS), Claude Mertenat (PDC), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS) et Thomas Stettler (UDC).

Suppléants: Raoul Jaeggi (PDC), Serge Caillet (PLR), Pierre Brülhart (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Romain Schaer (UDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Christophe Terrier (VERTS), Jean-Luc Charmillot (PDC), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean Bourquard (PS) et Didier Spies (UDC).

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

2. Questions orales

- Alain Bohlinger (PLR): Implantation du site muséographique de la Fondation Jules Thurmann à Porrentruy (satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI): Propositions du groupe de travail sur le marché laitier (satisfait)
- Erica Hennequin (VERTS): Recherche de gaz de schiste dans la chaîne jurassienne (satisfaite)
- Jean-Pierre Mischler (UDC): Crédits déjà engagés pour le projet de Police de l'Arc jurassien (satisfait)
- Jean-Luc Charmillot (PDC): Projet de village aéronautique à Bressaucourt (partiellement satisfait)

- Carlo Caronni (PS): Dépollution du site de Benteler avant la cessation des activités de l'entreprise (satisfait)
- Christophe Terrier (VERTS): Position du Gouvernement sur le projet de construction d'un deuxième tube au Gothard (partiellement satisfait)
- Frédéric Juillerat (UDC): Invitation du canton de Berne comme hôte d'honneur du Marché-Concours national de Saignelégier (satisfait)
- Raoul Jaeggi (PDC): Que des recettes sans alcool dans le livre de cuisine utilisé pour l'économie familiale à l'école (satisfait)
- Gilles Froidevaux (PS): Amélioration de l'attractivité de la zone Innodel et possible changement d'affectation (partiellement satisfait)
- Yves Gigon (PDC): Mécontentement des agriculteurs et des entreprises contrôlés face à l'intransigeance du SCAV (non satisfait)
- Michel Choffat (PDC): Eventuels risques liés à l'installation de panneaux photovoltaïques (satisfait)

3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de gestion et des finances

Jâmes Frein (PS) est élu tacitement membre de la commission de gestion et des finances.

Présidence du Gouvernement

4. Rapport du Gouvernement « Construire ensemble un nouveau canton: la région jurassienne face à son avenir »

Le rapport est débattu.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

5. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.

6. Rapport 2012 du Contrôle des finances

Au vote, le rapport est approuvé par 58 députés.

Les procès-verbaux N^{os} 49 et 50 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 h 25.

Delémont, le 20 juin 2013.

Au nom du Parlement
Le président: Alain Lachat
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 52 de la séance du Parlement du mercredi 19 juin 2013

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont.

Présidence: Alain Lachat (PLR), président.

Scrutateurs: Jacques-André Aubry (PDC) Clovis Brahier (PS).

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement.

Excusés: Marcel Ackermann (PDC), David Balmer (PLR), Raphaël Ciocchi (PS), Claude Gerber (UDC), Frédéric Lovis (PCSI), Marcelle Lüchinger (PLR), Emmanuel Martinoli (VERTS), Claude Mertenat (PDC), Jean-Paul Miserez (PCSI), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Thomas Stettler (UDC) et Vincent Wermeille (PCSI).

Suppléants: Raoul Jaeggi (PDC), Serge Caillet (PLR), Pierre Brülhart (PS), Romain Schaer (UDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Stéphane Broisy (PLR), Christophe Terrier (VERTS), Jean-Luc Charmillot (PDC), Gérald Membréz (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Didier Spies (UDC) et Jean-Daniel Tschan (PCSI).

(La séance est ouverte à 14 h 15 en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

7. Rapport 2012 de la commission cantonale de la protection des données à caractère personnel

Au vote, le rapport est approuvé par 57 députés.

Département de l'Economie et de la Coopération

8. Rapport du Gouvernement sur la réalisation du cinquième programme de développement économique 2005-2011

Le rapport est discuté.

9. Question écrite N° 2562

Pointeurs et shows laser: beauté dangereuse!
Damien Lachat (UDC).

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

10. Arrêté octroyant un crédit destiné au financement de la première étape du projet de construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, sis rue de l'Avenir 33, à Delémont

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 56 députés.

11. Question écrite N° 2560

A quand une simplification des abonnements tarifaires dans l'Arc jurassien? Jean-Daniel Tschan (PCSI)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

12. Question écrite N° 2561

Ecopoint de Vendlincourt: encore des interrogations. Emmanuel Martinoli (VERTS)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

13. Question écrite N° 2563

Subventions pour les transports publics: qui reçoit quoi? Damien Lachat (UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

14. Interpellation N° 812

Effectif du personnel administratif: comment aider le Gouvernement. Yves Gigon (PDC)

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

La séance est levée à 15 h 40.

Delémont, le 20 juin 2013.

Au nom du Parlement
Le président: Alain Lachat
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012 du 19 juin 2013

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale¹,
- vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales²,

arrête:

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 19 juin 2013.

Au nom du Parlement
Le président: Alain Lachat
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹RSJU 101
²RSJU 611

République et Canton du Jura

Arrêté octroyant un crédit destiné au financement de la première étape du projet de construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, sis rue de l'Avenir 33 à Delémont du 19 juin 2013

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

- vu les articles 78, lettre b, et 84, lettre g, de la Constitution cantonale¹,
- vu les articles 45, alinéa 2, lettre a, 49 à 51 et 56, alinéa 3, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales²,

arrête:

Article premier

Un crédit d'engagement de 19300000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

Article 2

Il est destiné à financer la première étape du projet de construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, sis rue de l'Avenir 33 à Delémont.

Article 3

Ce montant, arrêté au 1^{er} octobre 2012, sera adapté à l'évolution de l'indice OFS des coûts de la construction.

Article 4

Ce montant est imputable au Service des constructions et des domaines, rubrique budgétaire 430.5040.00.

Article 5

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 6

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Delémont, le 19 juin 2013.

Au nom du Parlement
Le président: Alain Lachat
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹RSJU 101
²RSJU 611

Département des Finances, de la Justice et de la Police

Publication de l'Autorité de surveillance des fondations

Le Département des Finances, de la Justice et de la Police, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura, a rendu le 19 juin 2013 une décision concernant la Fondation Les Sources du Rohrberg, à Courroux, par laquelle notamment il:

1. approuve la dissolution de la Fondation Les Sources du Rohrberg, à Courroux, qui est mise en liquidation;
2. désigne MM. Walter Herwig et Paul Beyeler, en qualité de liquidateurs de la fondation, avec signature collective à deux, à compter de l'entrée en force de la présente décision;
3. charge les liquidateurs de procéder aux démarches nécessaires pour l'aboutissement de la procédure de liquidation, à savoir notamment:
 - procéder à l'appel aux créanciers;
 - payer tous les créanciers;
 - remettre à l'Autorité de surveillance un rapport final et une attestation confirmant que la fondation n'a plus d'actifs ni de passifs;
4. invite le Registre du commerce à procéder aux inscriptions qui découlent de la présente décision;
5. dit qu'il est perçu un émolument de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
6. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;
7. notifie la présente décision:
 - à la fondation, selon adresse au Registre du commerce;
 - MM. Walter Herwig et Paul Beyeler, liquidateurs;
 - au Registre du commerce, Delémont;

- au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
- au Journal officiel pour publication.

Avis concernant les voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département des Finances, de la Justice et de la Police dans les 30 jours à compter de sa notification (article 98 Cpa). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (article 98, alinéas 2 et 3 Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (article 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 19 juin 2013.

Le ministre de la Justice: Charles Juillard.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Communes: Delémont, Courroux, Val Terbi, Courrendlin, Châtillon, Courtételle, Haute-Sorne et Develier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **SlowUp Jura Agglo'balade 2013.**

Delémont

Route de Develier (RC 6), route de Porrentruy (fermée sur une voie entre la rue de la Vauche et la Porte de Porrentruy), Cour du Château, rue du 23-Juin, route de Bâle, avenue de la Gare, place de la Gare, route de Moutier (fermée sur une voie entre les giratoires du Righi et de la Landi), route de Courroux (route cantonale RC 250.2).

Courroux

Route cantonale RC 250.2, rue du 23-Juin (depuis l'entrée ouest du village jusqu'à la bifurcation Courroux-Courcelon), rue de la Saline, Grande-Rue, rue de la Ribe, rue du 23-Juin en direction de Vicques, route cantonale RC 250.2.

Vicques

Route cantonale RC 250.2, rue de la Frimesse, route de Rochefort, rue de l'Indépendance, rue de la Pran, chemin de la Pale, route cantonale RC 250.2, route de Courrendlin.

Courrendlin

Route de Vicques (N^{os} 5 à 36), rue des Prés, rue des Fleurs, rue du 23-Juin (N^{os} 35 à 43), route N° 6/E27, chemin des Ecoliers, rue du Gros-Go, rue de la Prévôté (N^{os} 1 à 6), route de Châtillon (N^{os} 34 à 68).

Châtillon

Route de Courrendlin, route de Courtételle, route Haut des Prés, route de liaison entre la route Haut des Prés et la route de Courtételle, route de Courtételle.

Courtételle

Rue du Cornat (route de Châtillon), rue Préfet-Comte, rue Emile-Sanglard, rue de l'Eglise, rue de la Penesse, route cantonale J18.

Courfivre

Route cantonale RC18, rue de la poste, rue du Pécat, route cantonale RC 18, rue des Neufs-Champs.

Bassecourt

Route cantonale RC18 (fermée sur une voix entre le rond-point d'accès à l'A16 et la rue de la Prairie), rue de l'Abbé-Monnin, rue du Colonel-Hoffmeyer, rue de la Pâle, rue des Vieilles-Forges, chemin AF direction Courfaivre.

Develier

Route de Courfaivre, route cantonale J6 (Route de Porrentruy, Place du Soleil, rue de la Liberté, Place de la Poste, route de Delémont).

Durée: **Dimanche 30 juin 2013, de 9 h à 17 h 30.**

Particularités: **Dans toutes les communes, toutes les rues et routes qui débouchent sur le parcours du slowUp Jura Agglo'balade 2013 sont fermées à la circulation, côté parcours.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de déviation réglementaire seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic et aux ordres de la gendarmerie cantonale.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 12 juin 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Réglementation locale de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 6 juin 2013, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, les articles 47 et 50 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Service cantonal des ponts et chaussées préavis favorablement la réglementation de trafic suivante:

- Pose du signal OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs », avec plaque complémentaire « Riverains autorisés », aux extrémités nord et sud de la ruelle reliant le chemin Central au carrefour des routes « Clos Bidaine – rue du 23-Juin ».

Ladite ruelle sera munie de deux poteaux escamotables en milieu de chaussée. Le plan de la signalisation est consultable au Secrétariat communal.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente publication.

Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal.

Alle, le 18 juin 2013

Conseil communal.

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire

jeudi 11 juillet 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 février 2013.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2012, voter les dépassements budgétaires*.
3. Prendre connaissance et approuver la Convention d'entente intercommunale scolaire de la Vendline**.
4. Décisions relatives au secteur du Pré la Côtatte:
 - a) vente d'une parcelle d'environ 450 m² aux époux Pierre et Marthe Jaccard-Vallat;
 - b) octroi d'un droit de superficie d'environ 1900 m² au Groupe des marcheurs de Beurnevésin et environs pour une durée de 20 ans, renouvelable;
 - c) classification de la conduite d'amenée d'eau potable jusqu'à la loge communale.
5. Voter un crédit de Fr. 20000.-, à prélever sur le fonds des chemins, pour la réfection d'un tronçon du chemin « Au Village ».
6. Divers et imprévu.

*Les personnes qui souhaitent consulter ou obtenir un exemplaire des comptes de l'année 2012 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

**La Convention figurant sous chiffre 3 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assem-

blée communale au Secrétariat communal, où elle peut être consultée.

Beurnevésin, le 24 juin 2013.

Conseil communal.

Boncourt

Abrogation de règlement

En date du 25 mars 2013, l'assemblée communale de Boncourt a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- règlement sur la protection des données à caractère personnel.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 17 juin 2013.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Boncourt, le 20 juin 2013.

Conseil communal.

Bonfol

Rectificatif la publication parue dans le Journal officiel N° 21 du 12 juin 2013

Assemblée communale ordinaire du jeudi 4 juillet 2013

Point 6 de l'ordre du jour: Discuter et voter un crédit de 20000 francs à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement de la mise en zone à bâtir de la parcelle N° 2373 (et non 2376) en vue de l'extension du lotissement Sur le Rételat 3^e étape; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.

Bonfol, le 24 juin 2013.

Conseil communal.

Cœuve

Assemblée communale ordinaire

mercredi 3 juillet 2013, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 avril 2013.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2012, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Cœuve, le 24 juin 2013.

Conseil communal.

Fahy

Assemblée communale

jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012.
3. Divers et imprévu.

Fahy, le 21 juin 2013.

Conseil communal.

Fontenais

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 juin 2013, les plans suivants:

- le plan de zones de Bressaucourt;
- le règlement communal sur les constructions de Bressaucourt.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal de Fontenais.

Conseil communal.

Lajoux

Assemblée communale ordinaire

mardi 9 juillet 2013, à 20h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mars 2013.
2. Discuter et approuver les comptes 2012; approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 95 000.– pour l'achat d'un véhicule communal pour la voirie; financement par un emprunt bancaire après déduction d'un retrait sur le fonds de renouvellement des véhicules utilitaires et d'une éventuelle participation de tiers; donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
4. Discuter et décider d'accorder le droit de cité à M^{me} Elisabeth Gogniat, domiciliée à Porrentruy.
5. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Saulcy

Abrogation de règlement

En date du 13 mai 2013, l'assemblée communale de Saulcy a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- règlements sur la protection des données à caractère personnel.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 17 juin 2013.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Avis de construction

Alle

Requérant: David Gigon, chemin de l'Oiselier 42B, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/local technique et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 6257 (surface 800 m²), sise au chemin de la Vasselle, zone d'habitation HAf, plan spécial d'équipement «La Vasselle».

Dimensions principales: Longueur 16 m 60, largeur 16 m 60, hauteur 3 m 69, hauteur totale 4 m 71; dimensions du couvert/local technique: longueur 9 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 81.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte gris-bleu pastel; couverture: plaques éternit de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 21 juin 2013.

Secrétariat communal.

Alle

Requérant: Albin Burkhardt, Renobu S.à.r.l., En Brisat 110, 2932 Cœuve.

Projet: Transformation et assainissement de l'immeuble N° 5 comprenant isolation façades, toiture sur toit plat, nouvelles terrasses au sud, installation solaire photovoltaïque en toiture, sur la parcelle N° 177 (surface 997 m²), sise à la rue du Mont Terri, zone habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 19 m 70, largeur 9 m 90, hauteur 14 m 76, hauteur totale 14 m 76; dimensions terrasses: longueur 5 m, largeur 4 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte jaune, bardage en bois de teinte orangée; couverture: panneaux photovoltaïques de couleur bleue.

Dérogations requises: Article 2.5.1° RCC (distance au cours d'eau) et article HA 15 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 21 juin 2013.

Secrétariat communal.

Bonfol

Rectificatif à l'avis paru dans le Journal officiel N° 22 du 19 juin 2013

Requérant: Margareta Giezendanner, Ergatenweg 23, 8583 Sulgen; auteur du projet: Architektur + Design Weder + Giezendanner, 8575 Bürglen.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2013** (et non 19 juin 2013), au Secrétariat communal de Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Bonfol, le 24 juin 2013.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants: Angéline et Julien Boillat, rue des Vacheries 15, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Arc architecture S.à.r.l., 2720 Tramelan.

Projet: Transformation du bâtiment N° 15 avec la création de 2 surfaces commerciales au rez et 2 appartements en duplex à l'étage, chauffage à copeaux, sur la parcelle N° 1173 (surface 2051 m²), sise à la rue des Vacheries, zone Centre CB.

Dimensions principales: Longueur 19 m 52, largeur 10 m 51, hauteur 8 m 85, hauteur totale 12 m 08.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur rouge-brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juillet 2013, au Secrétariat communal des Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 20 juin 2013.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Office fédéral de l'environnement, Papiermühlestrasse 172, 3063 Ittigen.

Projet: Construction d'une station de surveillance de la qualité des eaux du Doubs, sur la parcelle N° 121 (surface 1685 m²), sise au lieu-dit « Pré sur le Porc », localité d'Ocourt, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 2 m 50, largeur 2 m 20, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: madriers de teinte naturelle; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 2.5.1a RCC (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 20 juin 2013.

Secrétariat communal.

Courrendlin

Requérant: IMJU S.A., Promoteur immobilier, rue du Jura 1, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo Créations S.à.r.l., 2905 Courtedoux.

Projet: Construction de 2 immeubles de 12 et 14 appartements, sur la parcelle N° 1490 (surface 3001 m²), sise à la rue des Prés, zone Centre CAa.

Dimensions principales (2x): Longueur 28 m 30, largeur 12 m 30, hauteur 12 m 09, hauteur totale 12 m 09.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 24 juin 2013.

Secrétariat communal.

Courrendlin

Requérant: IMJU S.A., Promoteur immobilier, rue du Jura 1, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo Créations S.à.r.l., 2905 Courtedoux.

Projet: Construction d'un centre commercial avec 10 appartements, sur les parcelles N°s 52 et 1490 (sur-

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

faces 1043 et 3001 m²), sises à la route de Vicques, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 30 m, largeur 16 m 50, hauteur 8 m 44, hauteur totale 12 m 14.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage et bardage en bois de teinte à définir; couverture: tuiles de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 24 juin 2013.

Secrétariat communal.

Fontenais

Requérante: Louis Lang S.A., route de Fontenais 66, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Air M'études S.à.r.l., route de Fontenais 31, 2900 Porrentruy.

Projet: Installations techniques de ventilation et refroidissement sur la toiture de l'usine, sur la parcelle N° 7 (surface 9066 m²), sise à la route de Fontenais, localité de Fontenais, zone d'activités AA.

Dimensions principales: Selon plans déposés.

Genre de construction: Installations techniques en toiture.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Fontenais à Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 24 juin 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Ajoie

Requérant: Pierre Laville, route de Besançon 21, 2906 Chevenez.

Projet: Construction d'une nouvelle fosse à lisier, SR-PA et agrandissement de la place fumièr, sur les parcelles N°s 464, 462 et 461 (surface 9058 m²), sises au lieu-dit «Pied de Fosse», localité de Chevenez, zone agricole.

Dimensions de la fosse: Longueur 27 m 50, largeur 3 m 26, hauteur 2 m 25, hauteur totale 2 m 25.

Genre de construction: béton, enterrée.

Dérogation requise: L'article 97 L'Agr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Haute-Ajoie à Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Ajoie, le 24 juin 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérants: Denise et Urbain Monnerat-Chèvre, rue du Bémay 4, 2824 Vicques; auteur du projet: Architecture.aj S.à.r.l., 2853 Courfaivre.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture, local bricolage/réduit, terrasse couverte en annexes contiguës, cabanon de jardin en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1883 (surface 775 m²), sise à la rue de la Deute, localité de Glovelier, zone Centre CAc.

Dimensions principales: Longueur 11 m 60, largeur 8 m 60, hauteur 3 m 85, hauteur totale 5 m 37; dimensions du couvert à voiture: longueur 9 m, largeur 3 m 30; dimensions du local bricolage/réduit: longueur 5 m 60, largeur 3 m; dimensions de la terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 2 m 70; dimensions du cabanon: longueur 5 m 22, largeur 3 m 11.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teintes beige et melon pastel; couverture: tuiles TC de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juillet 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 24 juin 2013.

Secrétariat communal.

Lajoux

Requérants: Isabelle et Jérôme Willemin, Les Cerniers de Saulcy, 2873 Saulcy; auteur du projet: Whg.architectes S.à.r.l., 2350 Saignelégier.

Projet: Agrandissement du bâtiment N° 115, avec un étage supplémentaire pour un appartement, sur la par-

celle N° 305 (surface 787 m²), sise au lieu-dit «Dô les Laives», zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 20 m 75, largeur 13 m 25.

Genre de construction: Murs extérieurs: rez maçonnerie, étage, ossature bois, isolation; façades: rez crépisage de teinte blanche, étage bardage en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013, au Secrétariat communal de Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Lajoux, le 21 juin 2013.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Société Thermoréseau-Porrentruy S.A., route de Belfort 77, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau d'ingénieurs Gruneko AG, St-Jakobs-Strasse 199, 4020 Bâle.

Projet: Construction d'un bâtiment comprenant une partie administrative, une centrale de chauffage à distance à bois déchiqueté et de production d'électricité (cogénération), ainsi que locaux de stockage; construction, en façade sud, d'une cheminée pour le chauffage à bois d'une hauteur de 30 m; construction, en façade est, d'une cheminée pour le chauffage à mazout d'une hauteur de 22 m; construction en façade est de deux accumulateurs d'eau; aménagement d'une place de stockage au nord du bâtiment; aménagement en façade ouest d'un bassin d'infiltration des eaux de toiture; aménagement sur la partie est de la parcelle d'un bassin d'infiltration des eaux de la place de stockage; réalisation d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement, circulation et place étanche; aménagement du chemin d'accès ainsi que des extérieurs du bâtiment de la centrale de chauffe; aménagement de 10 places de parc extérieures; installation de deux citernes à mazout de 29999 litres et d'une citerne à essence de 2000 litres.

Ces travaux seront réalisés sur les parcelles N°s 1509, 1512 et 1513 (surfaces 15508, 20805 et 84005 m²), sises aux lieux-dits «Sur Entier et Sous Roche de Mars», en zone industrielle (ZI) en vigueur depuis le 3 novembre

2011 et selon plan spécial «Sur Roche de Mars, Zone d'activités AAa» en publication.

Dimensions: Longueur 87 m 80, largeur 22 m 40, hauteur 16 m 56.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, bois, teinte naturelle; toit: toiture à un pan, charpente métallique, pente 6 %; couverture: acier ou aluminium, teinte grise; chauffage au bois + mazout; citerne à mazout: 2 x 29999 litres.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2013 inclusivement, au Service Urbanisme Environnement Intendance (UEI) à Porrentruy, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 24 juin 2013.

Service UEI de la Municipalité.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service de la santé publique (SSA) met au concours un poste de

collaborateur-trice scientifique (75% ou à convenir)

Mission: Sous la responsabilité du médecin cantonal, vous participez activement, en collaboration avec la Fondation O2, au développement de la prévention et de la promotion de la santé; vous assurez l'organisation, la gestion administrative et budgétaire du Service de santé scolaire; vous coordonnez la vaccination scolaire; vous assumez le secrétariat exécutif des commissions cantonales santé scolaire et dépendances; vous assumez certaines tâches spécifiques déléguées par le médecin cantonal; vous contribuez à la surveillance des institutions de soins du point de vue de la prévention et de la promotion de la santé ainsi que de la qualité; vous contribuez au respect des normes qualité dans le système de santé; vous participez à l'analyse et à l'exploitation de données statistiques; vous représentez le Service dans diverses organisations cantonales et extracantonales ainsi que dans différents groupes de travail.

Exigences: De formation universitaire ou jugée équivalente, vous disposez de bonnes compétences dans le domaine de la santé publique; vous connaissez le système de santé suisse; vous êtes autonome dans la gestion de projets (planification, accompagnement et évaluation); vous êtes à même d'animer et de coordonner des groupes; vous avez des connaissances de gestion administrative et financière; vous avez de très bonnes capacités de communication et êtes à l'aise dans la rédaction.

Traitement: Classe 16 à 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, N° de téléphone 032 420 51 22.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation collaborateur-trice scientifique SSA », jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre du projet de remplacement d'un système central du Service des contributions, le Service de l'informatique (SDI) met au concours deux postes d'

architecte logiciel

Engagement pour une durée déterminée de 4 ans.

Mission: Assurer l'évolution cohérente des TIC de la République et Canton du Jura (RCJU), notamment en analysant la stratégie de l'administration et en déduisant des propositions pour la stratégie des TIC; élaborer et maintenir une cartographie du système d'information, mener des travaux de veille technologique, conduire les projets pilotes, élaborer les standards et recommandations ainsi que planifier et réaliser des architectures intégrant des TIC (logiciels, données et interfaces).

Assurer la bonne intégration des éléments du SI de la RCJU en concevant et élaborant les interfaces et composants d'intégration conforme à la stratégie des TIC et en tenant particulièrement compte de la stratégie de l'administration et de la rentabilité; apporter une expertise en matière d'architecture logiciel auprès des autres groupes de compétences du SDI.

Exigences: Formation professionnelle supérieure (HEG, HES) en informatique ou expérience jugée équivalente; expérience de 10 ans dans le domaine informatique, dont 5 en tant qu'architecte logiciel; bonnes connaissances d'anglais et d'allemand; connaissances approfondies dans les technologies Microsoft, du framework. Net ainsi que des architectures orientées services; connaissance de technologies Java, de concepts et d'outils de BI.

Traitement: Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, N° de téléphone 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Architecte logiciel », jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de la population met au concours le poste de

chef-fe de l'Office de l'état civil

Mission: Dans le cadre de vos fonctions, vous assurez toutes les tâches inhérentes à l'Office, en particulier la tenue du registre de l'état civil ainsi que les procédures et célébrations de mariage; vous dirigez une équipe de 5 collaborateur-trice-s et êtes en relation quotidienne avec la population autochtone et étrangère; vous collaborez étroitement avec l'autorité de surveillance et le chef de Service; pragmatique et autonome, doté-e d'un esprit d'équipe, vous savez motiver les collaborateur-trice-s pour atteindre les objectifs fixés.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'une Haute école de gestion ou d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente, complétée par un brevet fédéral d'officier-ère d'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi); vous êtes idéalement au bénéfice d'au moins 3 années d'expérience dans le domaine de l'état civil et maîtrisez les outils informatiques usuels; l'aisance rédactionnelle et le sens de la diplomatie sont des qualités requises; vous maîtrisez l'allemand et l'anglais; de bonnes connaissances d'autres langues constituent un atout; vous êtes titulaire du permis de conduire et disposez d'un véhicule.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2013.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, N° de téléphone 032 420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation chef-fe de l'Office de l'état civil », jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

L'Office des poursuites et faillites du district de Delémont met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve à 60 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Travaux en matière de poursuites et faillites, plus spécialement le traitement des renseignements, les ventes, la tenue de la caisse et comptabilité, etc.

Exigences: CFC d'employé de commerce.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2013.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Varrin, préposé de l'Office des poursuites et faillites de Delémont, N° de téléphone 032 420 56 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation agent-e administratif-ve 60%», jusqu'au 3 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite d'une mutation interne, le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Office régional de placement, met au concours un poste de

conseiller-ère en personnel

Mission: Vous êtes chargé-e d'entretenir et de développer des contacts réguliers avec les entreprises afin de favoriser le placement des demandeur-euse-s d'emploi; dans le cadre de l'assurance-chômage, vous conseillez les chômeur-euse-s, établissez leur bilan professionnel et les orientez vers des mesures de perfectionnement professionnel adaptées à leur situation; vous intervenez activement dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans le secteur industriel, avec une solide expérience acquise dans ce secteur et dans l'encadrement de collaborateur-trice-s; vous êtes en possession du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou en assurances sociales ou êtes d'accord de vous former dans les trois ans qui suivent l'engagement; à l'aise dans les contacts humains, vous avez le sens de l'écoute active, de la communication et de l'organisation, de même qu'une grande capacité

d'adaptation; vous possédez de très bonnes connaissances du tissu économique jurassien et de la législation sociale; vous maîtrisez les outils informatiques; la maîtrise de l'allemand représenterait un atout supplémentaire.

Traitement: Classe 13 à 14.

Entrée en fonction: Le plus rapidement possible.

Lieu de travail: Delémont ou Porrentruy selon l'évolution du chômage.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chételat, chef de l'Office régional de placement du Jura, N° de téléphone 032 420 88 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation conseiller-ère en personnel», jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision d'un départ à la retraite, l'Office des poursuites et faillites du district de Delémont met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve

Mission: Travaux en matière de poursuites et faillites, plus spécialement le traitement des réquisitions de poursuite, le suivi des notifications, etc.

Exigences: CFC d'employé de commerce; entrent, rigueur, forte résistance au stress, aptitude à travailler de manière autonome et en équipe; bonne connaissance de l'allemand et expérience dans une étude d'avocat-e/notaire souhaitées.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2014.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Varrin, préposé de l'Office des poursuites et faillites de Delémont, N° de téléphone 032 420 56 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation agent-e administratif-ve 100 % », jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA^{CH} RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à des réorganisations d'horaire de travail, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours un poste de

secrétaire à 50 %

Mission: Assurer le suivi des différentes tâches administratives et comptables inhérentes aux différents domaines d'activités du SCAV (affaires vétérinaires, laboratoire d'analyses et hygiène et inspections des denrées alimentaires); assurer les tâches de secrétariat de direction pour les dossiers de la vétérinaire cantonale et du chimiste cantonal; assurer la réception téléphonique du laboratoire d'analyses.

Facturation des prestations du Service; tenue et vérification de la comptabilité du Service et de la caisse des épizooties, élaboration du budget et du bouclage des comptes sous la responsabilité de la cellule de gestion.

Exigences: Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ou niveau jugé équivalent; aptitude à traiter avec les tiers et à gérer de manière autonome les tâches confiées, en collaboration avec la cheffe de Service. Expérience professionnelle dans le domaine des tâches comptables exigée. Aisance rédactionnelle, aptitude à travailler de manière indépendante, sens des responsabilités et de l'organisation.

Traitement: Classe 8.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du D^r Anne Ceppi, vétérinaire cantonale et cheffe du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, N° de téléphone 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire 50% SCAV », jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA^{CH} RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à un transfert à l'interne de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours le poste de

secrétaire à 80 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Assurer le suivi des différentes tâches administratives et comptables inhérentes aux différents domaines d'activités du SCAV (affaires vétérinaires, laboratoire d'analyses et hygiène et inspections des denrées alimentaires); assurer les tâches de secrétariat de direction pour les dossiers de la vétérinaire cantonale; assurer la réception téléphonique et au guichet; tenue et vérification de la comptabilité du Service et de la caisse des épizooties, élaboration des documents pour le Gouvernement, facturation des prestations du Service.

Exigences: Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ou niveau équivalent; aptitude à traiter avec les tiers et à gérer de manière autonome les tâches confiées, en collaboration avec la cheffe de Service; expérience professionnelle dans le domaine des tâches comptables souhaitée; aisance rédactionnelle, aptitude à travailler de manière indépendante, sens des responsabilités et de l'organisation.

Traitement: Classe 8.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du D^r Anne Ceppi, vétérinaire cantonale et cheffe du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, N° de téléphone 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire 80% SCAV », jusqu'au 3 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA^{CH} RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial (SDT) met au concours un poste de

secrétaire

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Assurer le secrétariat général des sections du Service du développement territorial (dans un premier temps mobilité et transports et énergie, possibilité d'autres attributions par la suite) soit la réception, la

correspondance, la gestion des agendas, le suivi des dossiers; accompagner la comptabilité des sections, à savoir la facturation, les notes de frais, les rappels, l'élaboration du budget, le bouclage de fin d'année; assurer la liaison entre le Service des ressources humaines et les collaborateurs.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce, vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et de la communication; vous êtes capable de travailler au sein d'une petite équipe tout en restant autonome; connaissances de l'allemand seraient un atout.

Traitement: Classe 8.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Chantal Deschenaux, cheffe du Service du développement territorial, N° de téléphone 032 420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Secrétaire SDT», jusqu'au 3 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



À la suite du départ en retraite du titulaire, l'Economat cantonal et le Service des constructions et des domaines mettent au concours conjointement un poste d'

huissier-ère/ concierge principal-e (poste à 100%)

Mission: Pour le poste d'huissier-ère (taux de 50%): accomplir les diverses tâches dévolues à l'Economat cantonal, à savoir traitement du courrier interne et externe, travaux de reprographie; assumer des tâches spécifiques telles que gestion et entretien du mobilier en stock et des véhicules de l'Economat; assurer le déplacement des membres du Gouvernement jurassien. Pour le poste de concierge principal-e (taux de 50%): organiser, planifier, diriger, assurer, coordonner et contrôler les travaux de nettoyage; suivi, maintenance et surveillance des installations techniques, des travaux de maintenance dans les bâtiments et des alentours; collaborer, communiquer avec le personnel technique, administratif, les client-e-s et fournisseurs dans les différents bâtiments.

Exigences: CFC dans un domaine technique ou formation jugée équivalente; expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine logistique et/ou

technique; connaissances en reprographie et en informatique; capacité de travailler de façon autonome et en équipe, entregent et aptitude à la gestion d'équipe, permis de conduire catégorie B et bonnes aptitudes à la conduite automobile; de bonnes connaissances de l'allemand seraient un atout; habitation à maximum 10 minutes du lieu professionnel.

Traitement: Classe 7 (concierge) et 9 (huissier-ère).

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Françoise Werth, économiste cantonale, N° de téléphone 032 420 50 32, pour le poste d'huissier-ère, et auprès de M^{me} Christine Dobler, administratrice des domaines, N° de téléphone 032 420 53 87, pour le poste de concierge.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation huissier-ère/concierge», jusqu'au 20 juillet 2013.

www.jura.ch/emplois

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
Service de l'administration
et des finances
Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy
saf@hep-bejune.ch



La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE cherche un-e secrétaire à 50%

Votre profil

- CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent;
- très bonnes connaissances des outils informatiques (Word, Excel, Outlook);
- bonne maîtrise de la langue française écrite et orale et maîtrise parfaite de la prise de notes et tenue de procès-verbaux;
- quelques années d'expérience professionnelle;
- capacité d'organisation;
- intérêt pour le monde des bibliothèques.

Vos tâches principales

- Travaux administratifs liés au secrétariat de la direction des Ressources documentaires et multimédia: prise de notes et rédaction de procès-verbaux; gestion d'agendas, plannings, organisation de séances;
- autres tâches administratives liées aux médiathèques de la HEP-BEJUNE: participation à la gestion des factures créanciers et établissement des

factures débiteurs; participation à la gestion des abonnements des périodiques (revues); participation à la gestion de bases de données; participation à la communication interne et externe des médias-thèques.

Conditions

- Durée de l'engagement: indéterminée;
- lieu de travail: Bienne;
- entrée en fonction: 1^{er} décembre 2013.

Procédure

Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au 12 juillet 2013, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation Secrétaire ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M^{me} Pascale Hess, directrice des ressources documentaires et multimédia, au N° de téléphone 032 886 99 49, pascale.hess@hep-bejune.ch.

La Municipalité de Porrentruy met au concours un poste d'

employé-e technique

avec suppléance du chef d'équipe

pour l'équipe de la voirie au sein du Service « UEI ».

Missions: Au sein d'une équipe d'une petite dizaine de personnes, contribuer à l'entretien des espaces publics, apporter un soutien logistique lors de l'organisation de manifestations, collaborer aux opérations hivernales de viabilité routière. Participer à la gestion de l'équipe en collaboration avec le chef d'équipe et durant ses absences.

Exigences:

- CFC technique (domaines du génie civil ou du bâtiment) ou formation jugée équivalente;
- Expérience pratique et de pilotage de travaux dans un ou plusieurs domaines concernés;
- Expérience réussie de gestion d'équipe;
- Connaissances informatiques pour le suivi administratif;
- Permis de conduire de catégorie B au minimum;
- Disposé à travailler selon des horaires irréguliers (soirées, week-ends);
- Aptitudes d'organisation, autonomie, sens des responsabilités et de la rigueur;
- Sens aigu de la disponibilité, de la serviabilité, de la communication et de l'esprit d'équipe.

Traitement: Selon classes 2 à 4 de l'échelle des salaires du statut du personnel communal.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2013.

Renseignements:

- Le cahier des charges est disponible sur le site de la Municipalité: www.porrentruy.ch.
- Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Bruno Cardona, chef du service UEI, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, N° de téléphone 032 465 78 70, courriel: bruno.cardona@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures: Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au Service RPP avec la mention « Voirie », rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au 27 juillet 2013 (date de réception).

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: armasuisse Immobilien. **Service organisateur/Entité organisatrice:** armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Berne (Suisse), téléphone +41 31 324 77 35, e-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL: www.armasuisse.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

armasuisse Immobilier, à l'attention de M. Alban Martinuzzi, Boulevard de Grancy 37, 1006 Lausanne (Suisse), téléphone +41 21 614 70 54, fax +41 21 614 70 16, e-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 16.7.2013.

Remarques: Les questions relatives au présent appel d'offres doivent être posées par écrit (de préférence par courrier électronique) à: POOL PAB, c/o Kury Stähelin architectes (Delémont) S.A., Laurent Bertuchoz, e-mail: poolpab@kurystaehelin.ch.

Il ne pourra plus être répondu aux questions posées après l'échéance indiquée.

Les questions et réponses sont envoyées par écrit à tous les soumissionnaires qui ont commandé la documentation pour l'appel d'offres. L'anonymat de l'auteur de la question étant préservé.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.7.2013. **Heure:** 23:59.

Exigences formelles: Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance, le 29.7.2013, à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 29.7.2013, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention « BURE et le N° de soumission ».

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur: Confédération (Administration fédérale centrale).

1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte.

1.8 Genre de marché: Marché de travaux de construction.

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: Oui.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction: Exécution.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

2.2 **Titre du projet du marché:** Bure (JU), Place d'armes – Assainissement général des casernes Dufour, Herzog, Wille et Guisan, 1^{re} étape.

2.3 **Référence/numéro de projet:** 4726.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45210000 – Travaux de construction de bâtiments.

2.5 **Description détaillée du projet:** Assainissement de 4 casernes de logements pour 239 personnes par bâtiments (bât. Dufour, Herzog, Wille et Guisan) sur la place d'arme de Bure (JU).

2.6 **Lieu de l'exécution:** Bure (JU).

2.7 **Marché divisé en lots:** Oui.
Les offres sont possibles pour un lot.

Lot N° 11

CPV: 45421000 – Travaux de menuiserie
Brève description: Soumission N° 1011
CFC 221.1 Fenêtres
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiment (2 casernes).

Lot N° 12

CPV: 45321000 – Travaux d'isolation thermique
Brève description: Soumission N° 1012
CFC 226 Isolation extérieure crépie
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiment (4 casernes)

Lot N° 13

CPV: 45421132 – Pose de fenêtres
Brève description: Soumission N° 1013
CFC 221.4 Fenêtres en métal léger
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiment (4 casernes)

Lot N° 14

CPV: 45261100 – Travaux de charpente
Brève description: Brève description: Soumission N° 1014
CFC 214 Construction en bois (charpente)
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiment (2 casernes)

Lot N° 15

CPV: 45261210 – Travaux de couverture
Brève description: Soumission N° 1015
CFC 224 Couverture
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiments (2casernes)

Lot N° 16

CPV: 45261300 – Travaux de garnissage et de pose de gouttières
Brève description: Soumission N° 1016
CFC 222 Ferblanterie
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiments (2 casernes)

Lot N° 18

CPV: 45343100 – Travaux d'ignifugation
Brève description: Soumission N° 1018
CFC 225 Isolation spéciales (coupe-feu)
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiments (2 casernes)

Lot N° 21

CPV: 45410000 – Travaux de plâtrerie
Brève description: Soumission N° 1021
CFC 271 Plâtrerie

Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiments (2casernes)

Lot n° 23

CPV: 45442100 – Travaux de peinture
Brève description: Soumission N° 1023
CFC 285 Peintures
Importance du marché: ~14500 m³ SIA par bâtiments (2 casernes)

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** Non.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** Le commettant se réserve le droit d'exiger des cautions et/ou des garanties.

3.2 **Cautions/garanties:** Le commettant se réserve le droit d'exiger des cautions et/ou des garanties.

3.3 **Conditions de paiement:** Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB du 28.12.2009.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** Selon conditions de l'offre.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** La création de consortiums est admise.

3.6 **Sous-traitance:** Selon conditions de l'offre.

3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres.

Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 **Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** Extrait du registre du commerce, de l'office des poursuites, attestation de paiement d'impôts, des charges sociales et des assurances, respect des conventions collectives de travail.

3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 16.7.2013.

Prix: Fr. 0.00.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** Français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres sous:** www.simap.ch.

Dossier disponible à partir du: 18.6.2013 jusqu'au 29.7.2013.

Langues du dossier d'appel d'offres: Français.

4. Autres informations

4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Aucunes.

4.2 **Conditions générales:** Les dispositions particulières d'armasuisse immobilier sont contenues dans les dossiers d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** Demeurent réservées.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

- 4.5 **Autres indications:** Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** *www.simap.ch*.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Conformément à l'article 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.
-